



Réunion de rentrée

Seniors et Jeunes



30 & 31 Août 2019





ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- **Mot du Président du District**
- **Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles**
- **Foot5**
- **Présentation de la nouvelle organisation de l'administration**
- **Règlements sportifs**
 - **Modifications - Rappels**
 - **Obligations liées à l'article 9**
 - **La purge des sanctions**
 - **La FMI**
 - **Jeunes Masculins**
- **Le Délégué au match**
- **Arbitrage – Modifications des Lois du jeu**
- **Discipline**
- **Dispositif « Service Civique »**
- **Le Programme Éducatif Fédéral**
- **Dates des autres réunions de rentrée**
- **Rappels Divers (formations, ...)**
- **Questions Diverses**



- ▶ Nouveautés
- ▶ Modifications
- ▶ Rappels
- ▶ Informations

Mots du PRESIDENT Alain MARTIN



REUNIONS DE RENTREE			
Secteurs	Dates	Horaires	Lieux
Championnat Seniors – Jeunes			
3 – 4 – 5 – 6 – 7 - 8	Vendredi 30 août 2019	18 h 30	District – Salle C. Simonet
1 – 2 – 9 – 10 – 11	Samedi 31 août 2019	09 h 30	District – Salle C. Simonet
Football d'Animation			
9 – 10 - 11	09 septembre 2019	19 h 00	La Montagne - 85 route de Bouguenais (Salle du transfo)
3 - 4 - 5	10 septembre 2019	19 h 00	Nozay - Route de Puceul (Salle près du Stade municipal)
6 - 7 - 8	11 septembre 2019	19 h 00	District – Salle C. Simonet
1 - 2 - 11	12 septembre 2019	19 h 00	Saint-Nazaire - Boulevard Mitterrand (Salle Tribune du stade Léo Lagrange)
U13			
	02 septembre 2019	19 h 00	District – Salle C. Simonet
	03 septembre 2019	19 h 00	District – Salle C. Simonet
Féminine			
Tous les secteurs	Samedi 14 septembre 2019	10 h 00	District – Salle C. Simonet
Football Diversifié			
Entreprise	5 septembre 2019	19 h 00	District – Espace Noël Le Graët
Loisir	11 septembre 2019	19 h 00	
Loisir Détente	4 septembre 2019	19 h 00	
Futsal	16 septembre 2019	19 h 00	
Vétérans	5 septembre 2019	19 h 00	Mouzillon
FMI			
Nouveaux clubs	Lundi 9 septembre 2019	19 h 00	District – Salle C. Simonet





Réunion des Nouveaux Présidents de Clubs

 > Samedi 28 Septembre 2019

 > 10h00

 > District - Espace N. Le Graët



Assemblée Générale

Samedi 12 Octobre 2019

9h00

Salle Capellia
La Chapelle sur Erdre





Jeudi 17 Octobre
(15h00)



- ▶ Réunion avec les Services Techniques des villes et communes
- ▶ Notamment pour les terrains synthétiques
 - **Conseils pour l'entretien**
 - Contrôle tous les 5 ans
 - Absorption des chocs
 - Déformation verticale
 - **L'épaisseur de remplissage**
 - Le roulement du ballon
 - La résistance rotationnelle
 - Éclairage





SOYEZ VIGILANT...!!!

- ▶ **Depuis 2 saisons, des clubs ont signalé des détournements de fonds**
- ▶ **Pour différentes raisons chaque week-end des arbitres n'ont pas perçu leurs indemnités**



Le **District** c'est ...

▶ **167** BÉNÉVOLES dont :

- **20** membres élus au Comité de Direction
- **167** répartis dans les 23 commissions

LE CLUB
des bénévoles



Candidature des représentants des clubs aux AG de Ligue

Les candidatures sont à adresser

avant le 11 septembre 2019

- ✓ par un courrier recommandé
 - ✓ au secrétariat du District
- (à l'attention de Mme Guerlais, secrétariat du Président)



Comprenant :

- Lettre de candidature
- Extrait de casier judiciaire
- **Copie de la carte d'identité**

Il est rappelé que ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.



Pointage et Émargement dans l'espace Noël LE GRAËT APRÈS la réunion

Remise de :

- Modifications des lois du jeu
- **Document de réservation de l'espace Noël LE GRAËT**
- Le rôle du Délégué au match
- Le nouvel organigramme du District
- Brassard de Délégué
- **Brassard de Responsable d'équipe**
- Journal Nantes Sport





ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- **Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles**
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses





TERRAIN
FOOTS // SALLE
DE FORMATION



RÉSERVATION POSSIBLE



CONTACTEZ-NOUS
FOOTS @ FOOT44.FFF.FR
02 28 01 21 00

TARIFS DE LOCATION ESPACE NOEL LE GRAËT

TERRAIN (Tarification à l'heure)

SALLE DE FORMATION

	<u>Club</u>	<u>Hors Club</u>		<u>Club</u>	<u>Hors Club</u>
En journée :	20€	40€	1/2 journée :	50€	100€
Nocturne à compter de 18h :	20€	70€	Journée :	100€	150€
Weekend :	20€	50€			



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- **Foot5**
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses



CRITERIUM

Foot 5

PRATIQUE LOISIRS-VETERANS



loisirs@foot44.fff.fr

Foot 5

CTD DAP :

Sébastien CORNUAULT – 06 26 68 18 49 – scornuault@foot44.fff.fr
Thomas REGENT – 06 27 71 65 16 – tregent@foot44.fff.fr

LE CRITERIUM

☐ **Licenciés de +33ans**

☐ **1 équipe = 5 joueurs + 3 remplaçants maximum**

☐ **1 plateau** { **4 équipes**
4 x 12' par équipe



Foot 5



LE CRITERIUM



Foot5

Vétérans

3 MAI 2020

10 MAI 2020

FINALITE 17 MAI
2020



CARTE DES TERRAINS DE Foot5

24 mai 2019 (2019)

- Clubs possédant un terrain Foot5**
- 1 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 2 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 3 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 4 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 5 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 6 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 7 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 8 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 9 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 10 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 11 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 12 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 13 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 14 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 15 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 16 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 17 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 18 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 19 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 20 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 21 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 22 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 23 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 24 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
- Autres terrains**
- 25 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)
 - 26 ASJ Sautron - Sautron (Mayenne)



Tous les clubs possédant un terrain Foot5 sont susceptibles d'accueillir un plateau

Loisirs

5 JUIN 2020

12 JUIN 2020

FINALITE 19
JUIN 2020



BEACH SOCCER



DIMANCHE 7 JUIN 2020



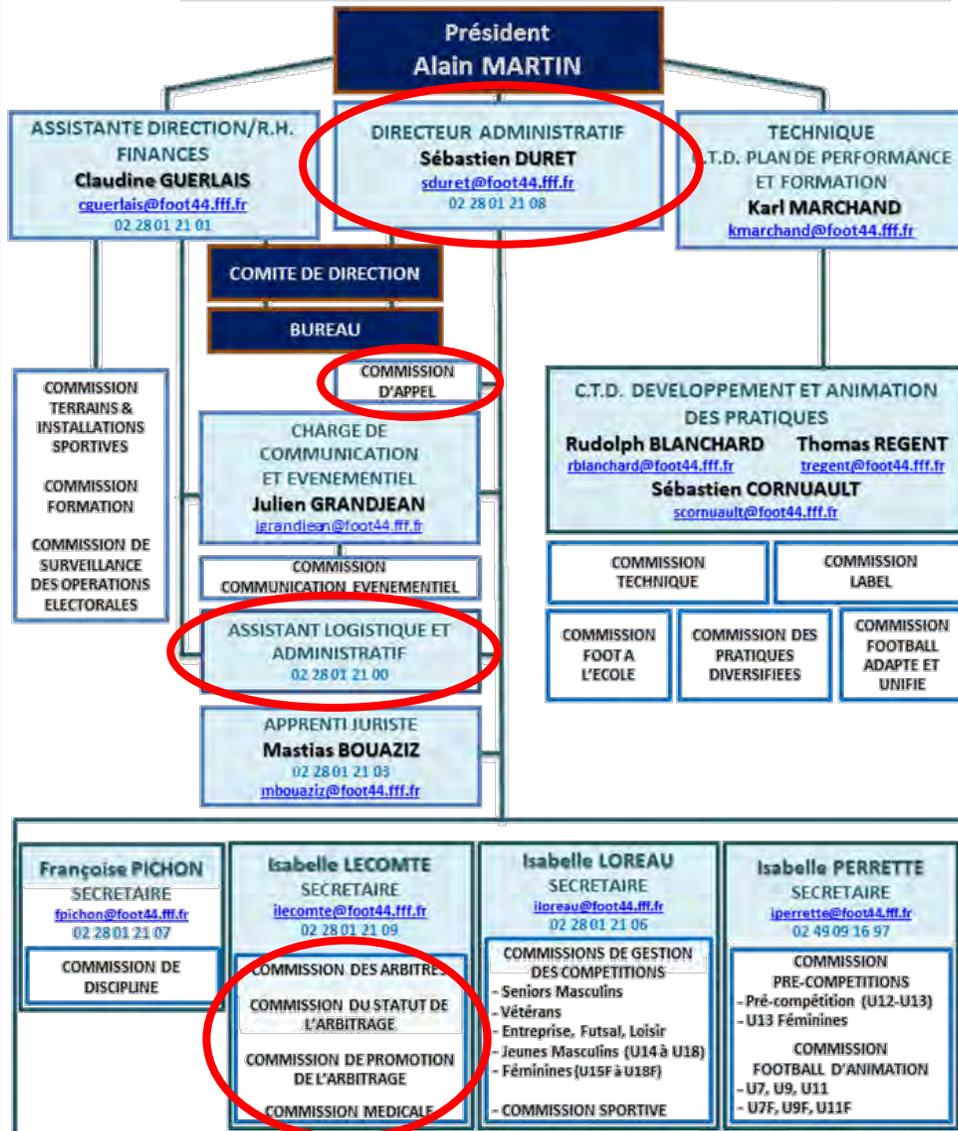
ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- **Présentation de la nouvelle organisation de l'administration**
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

ORGANIGRAMME
Saison 2019-2020
(Organisation – Fonctionnement – Commissions)



Version du 24 Juin 2019

Ouverture au public : lundi 13h30-17h30 ; mardi au vendredi 9h00-12h30/13h30-17h30
Les permanences téléphoniques se déroulent uniquement de 13h30 à 17h30
Permanence URGENCES week-end : 02 28 01 21 03 – urgences@foot44.fff.fr

Nouvelle organisation du District

Sébastien Duret devient Directeur Administratif

La Commission d'Appel est rattachée à Sébastien Duret

Une personne a été recrutée en CDI, en remplacement de Bertrand Le Rouge de Guerdavid

- l'entretien des locaux (espace Le Graët et siège),
- la logistique autour de la location de la salle et/ou du terrain Foot5
- la réception des livraisons
- la mise à disposition du matériel
- aide aux tâches administratives

Les Commissions De Promotion de l'Arbitrage, et du Statut de l'Arbitrage sont rattachées à Isabelle Lecomte

Pour permettre un meilleur suivi des communications envoyées sur la messagerie officielle



Dorénavant les informations importantes seront communiquées le JEUDI sur la messagerie officielle, pour vous permettre une « veille » focalisée sur le VENDREDI



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - **Modifications - Rappels**
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

ARTICLE 126 : TOURNOIS

Tout tournoi dit "de sixte" ou tout autre forme de jeu non conforme aux règles officielles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue régionale ou à la Fédération en cas de tournoi interligues.

Les règlements des Ligues régionales peuvent soumettre à autorisation de la Ligue l'organisation de tout tournoi.

Dispositions L.F.P.L. :

Des tournois peuvent être organisés par les clubs affiliés, après autorisation des Districts.

Se reporter aux articles 176 des présents règlements.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Tout tournoi proposant une pratique non conforme aux règles officielles devra faire l'objet d'une demande justifiée auprès du District en complément du formulaire de déclaration.

ARTICLE 176 : TOURNOIS

Dispositions District de Football de Loire- Atlantique :

Tout club déclarant un tournoi doit respecter les Règles Officielles applicables pour les catégories concernées.

Les temps de jeu devront être précisés dans la déclaration du tournoi et ne pas dépasser les temps de jeu cumulés ci-après :

Ces temps de jeu doivent être précisés explicitement dans les règlements des tournois/rassemblés lors de leur déclaration au District.

Plateau/	Match simple	Demi-journée Amplitude (2h-2h30)	Journée (Amplitude 3h-4h)
U6/U7 (M et F)	40 min	50 min	60 min
U8/U9 (M et F)	50 min	60 min	70 min
U10/U11 (M et F)	50 min	60 min	75 min
U12/U13 (M et F)	60 min	72 min	90 min
U14/U15 (M et F)	80 min	96 min	112 min
U16 à Senior (M et F)	90 min	108 min	120 min

ARTICLE 166 : ÉQUIPES INFÉRIEURES

Les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de classement, de montée ou de descente, sont soumises aux obligations des articles 160 à 165.

***Dispositions District de Football
de Loire-Atlantique :***

La notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement (article 73 RG FFF).

Une équipe inférieure est définie au niveau des compétitions départementales suivant les dispositions suivantes :

En compétitions seniors, une équipe participant aux compétitions du District est toujours réputée inférieure à une équipe participant aux compétitions de niveau Ligue ou National.

ARTICLE 166 : ÉQUIPES INFÉRIEURES

Les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de classement, de montée ou de descente, sont soumises aux obligations des articles 160 à 165.

***Dispositions District de Football
de Loire- Atlantique :***

En compétition jeunes (U14 à U19), l'équipe de la catégorie d'âge, au sens de l'article 66 des présents Règlements, immédiatement inférieure est toujours réputée inférieure à une catégorie d'âge supérieure sous réserve que cette équipe évolue au même niveau de compétition ainsi défini : District, Ligue, Interligues, Fédération.

Par exemple, une équipe U14 D1 sera réputée inférieure à une équipe U15 D5.

ARTICLE 166 : ÉQUIPES INFÉRIEURES

Les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de classement, de montée ou de descente, sont soumises aux obligations des articles 160 à 165.

**Dispositions District de Football
de Loire-Atlantique :**

En compétition jeunes (U14 à U19), l'équipe de la catégorie d'âge, au sens de l'article 66 des présents Règlements, immédiatement inférieure est toujours réputée supérieure à une catégorie d'âge supérieure lorsqu'elle n'évolue pas au même niveau de compétition ainsi défini : District. Ligue. Interligues. Fédération.

Par exemple, une équipe U14 Ligue sera réputée supérieure à une équipe U15 District mais une équipe U16 Ligue ne sera pas réputée supérieure à une équipe U18 District mais le sera par rapport à une équipe U17 District.

Statut des Éducateurs - A.7 : Commissions de contrôle de l'activité



Modifications Ligue F.P.L.

Les championnats Départementaux D1 sont désormais soumis à obligation **d'encadrement**. Le suivi de ces obligations, et les sanctions éventuelles, doivent être gérés par le District.

Dispositions L.F.P.L. : Championnats Seniors Masculins de D1:

le respect des obligations de désignation, présence sur le banc, et les sanctions afférentes sont de la compétence du District, lequel désigne une Commission dédiée en charge de **l'application** de ces dispositions.

La Commission Régionale veillera à **l'application** de ces dispositions.



Modifications
Ligue F.P.L.

S e n i o r s	Catégories	Jun 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Seniors Niveau supérieur district	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)

**En cours =*

-Pour les CFF :

- inscrits avant le début du championnat au module, ou*
- titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours*

Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison.

La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

Dispositions L.F.P.L. : Les dispositions du présent article sont applicables aux épreuves listées à l'article 12.2 «dispositions L.F.P.L.» du présent Statut. Pour les licenciés en cours de formation, les intéressés devront avoir transmis leur dossier d'inscription au plus tard le jour de la prise de fonction.



Modifications Ligue F.P.L.

2. Désignation en cours de saison

En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'entraîneur ou éducateur désigné le club dispose pour régulariser sa situation d'un délai de **30 jours francs à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match.**

Pendant ce délai, les sanctions financières prévues à l'Annexe 2 ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera redevable des sanctions financières prévues à l'Annexe 2, et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation.



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - Modifications - Rappels
 - **Obligations liées à l'article 9**
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation :

- **Critère 1** : de s'engager en **Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines**.
- **Critère 2** : d'engager **une équipe réserve senior en championnat** et d'y participer jusqu'à son terme.
- **Critère 3** : de **former des joueurs** dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :
 - informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
 - statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.

Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.

Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. A défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.

- Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après :

Niveau	EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	1	A minima 15 Joueurs licenciés	-1 équipe propre au club ou, -18 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R3	2	A minima 25 Joueurs licenciés	-2 équipes propres au club ou, -27 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R2	3	A minima 30 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R1	4	A minima 35 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.

Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.

Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- i. Interdiction d'accession au plus haut niveau de District pour les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District conformément aux dispositions susmentionnées
- ii. Retrait de 3 points par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1.
- iii. Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée

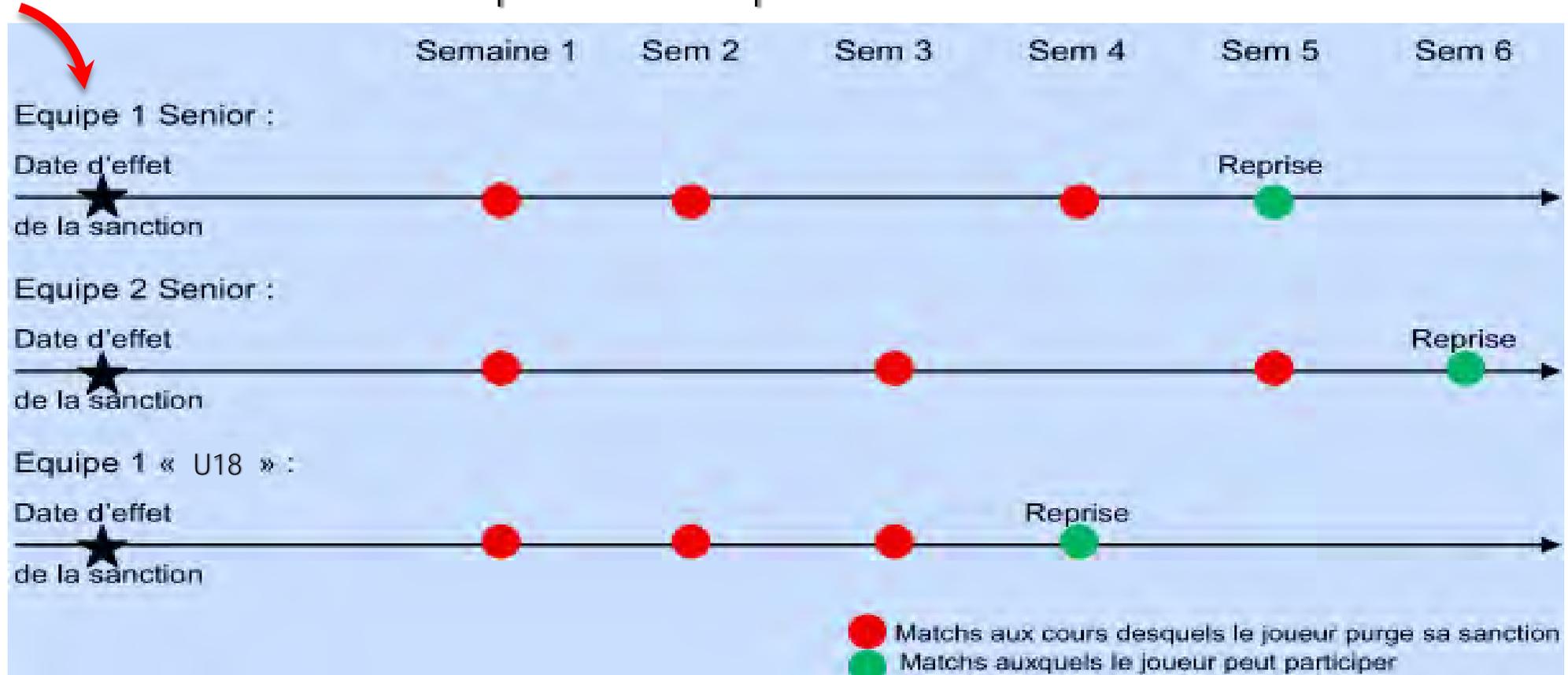


- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - **La purge des sanctions**
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Exemple : Automatique + 2 matchs (date effet : semaine 0)

La compétition et l'équipe dans laquelle le joueur a eu sa sanction n'a aucune importance

=> Date de la sanction : seul point de départ





ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - **La FMI**
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

CHARGER LA NOUVELLE VERSION

- Play Store : 3.8.0.0
- Apple Store : 3.8.1

⇒ Ces versions prennent en compte **notamment l'évolution permettant d'attribuer des avertissements et des exclusions aux personnes présentes sur le banc.**



Important...!!! >> PARAMÉTRER LA CONFIGURATION DE TOUS VOS UTILISATEURS

- ❑ Le paramétrage de **tous vos utilisateurs** FMI a été **réinitialisé** en début de saison **par la FFF**.
- ❑ Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc vérifier **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matches :

- ✓ Profil
- ✓ Gestionnaire feuille de match informatisée

Veillez à bien cocher les équipes affectées



Organisation

Licences

Educateurs

Compétitions

Joueurs fédéraux

Centre de formation

Projet Club

D.N.C.G.

Gestion feuille de match informatisée

Signataire des demandes de licences dématérialisées

Actif Actif

Niveau Footclubs Utilisateur expérimenté

Téléphone

Adresse mail

Date de dernière connexion 26/08/2019 17:49:45

	Catégorie	Equipe	Compétition
<input checked="" type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Regional 3
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Seniors D2
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Vi	Seniors D4
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Vi	Coupe U18
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Vi	Coupe U18
<input type="checkbox"/>	Libre / U17 - U16	Vi	U17 Mascul
<input type="checkbox"/>	Libre / U17 - U16	Vi	U17 Mascul

MOTS DE PASSE

Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs ont été réinitialisés en début de saison.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

FFF
FEUILLE DE MATCH

Bienvenue dans l'assistance Feuille de match informatisée.
Vous pouvez consulter et télécharger les modes d'emploi en ligne, obtenez les derniers téléchargements.
A vous de jouer.

- 1 Documentations
- 2 Garantie Archos
- 3 Versions Disponibles
- 4 **Mot de Passe Oublié ou Expiré**
- 5 CGU
- 6 Videos Pédagogiques

**Vous avez oublié votre mot de passe ou il arrive à expiration ?
Vous êtes au bon endroit !**

Compte utilisateur

Adresse Email

Vérification de sécurité

Entrez le code tel qu'il apparaît. Il ne peut pas y avoir de zéro.

MOTOPOR

Régénérer le code :

Code de confirmation

Envoyer ma demande

Match le samedi



Préparation d'équipe
Uniquement sur
FMI.FFF.FR
avant le chargement
des données sur la tablette

Chargement des données
sur la tablette
entre **minuit et H-2** (1 seule fois)

Renvoi des données
au District
Jusqu'au dimanche soir (20h00)

Jusqu'au Vendredi

Samedi



Dimanche

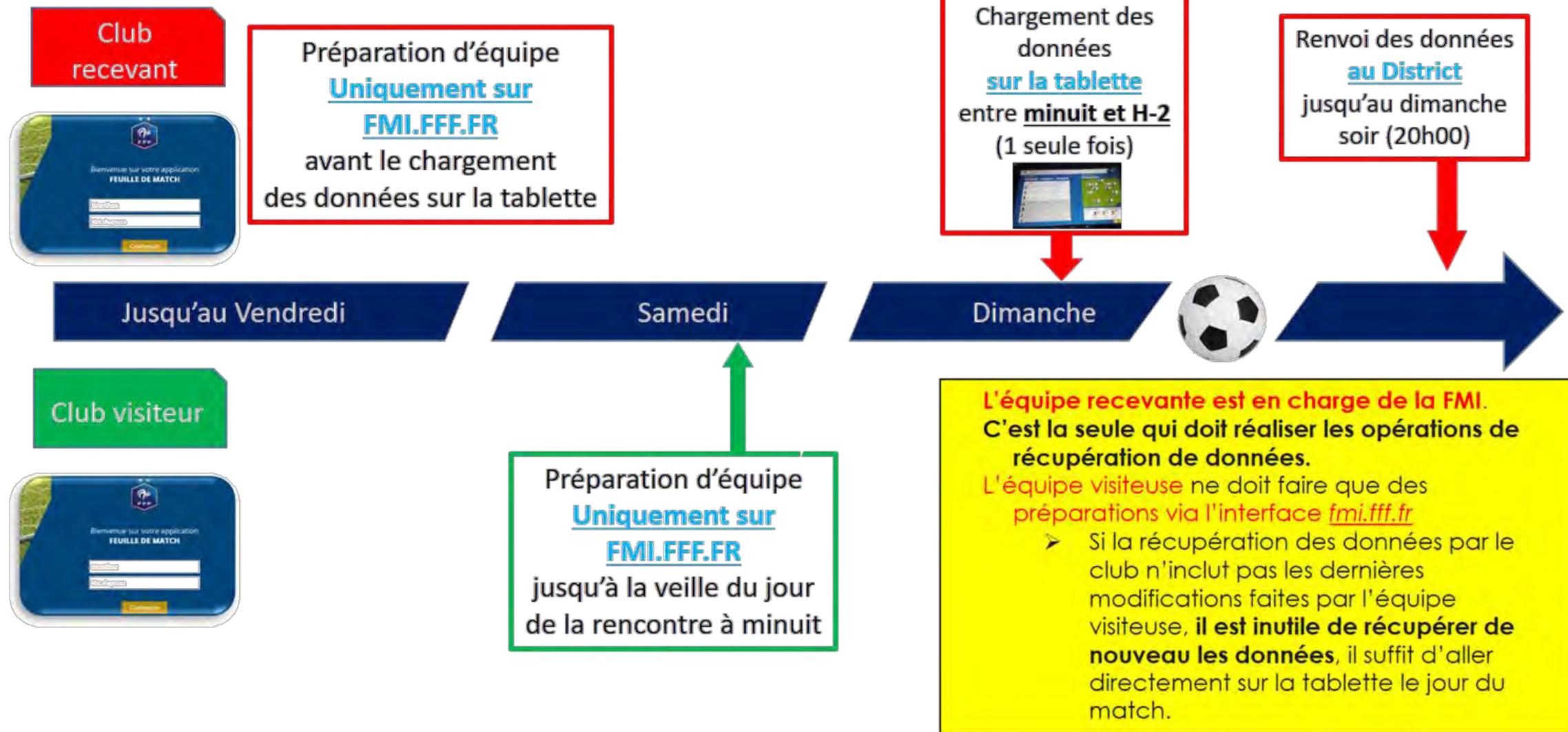
Club visiteur



Préparation d'équipe
Uniquement sur
FMI.FFF.FR
jusqu'à la veille du jour
de la rencontre à minuit

PRÉPARATION DES ÉQUIPES
Ceci permet de récupérer les
données en temps réel et d'éviter
des échanges de données inutiles
sur la tablette

Match le dimanche





ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- **Règlements sportifs**
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - **Jeunes Masculins**
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

TROIS ANNEES D'AGE PAR COMPETITION

Championnats U18

- U18, U17 + U16 (surcl. article 73.1)

Championnats U17

- U17, U16 + U15 (3 U15 maximum, surcl. article 73.1)

Championnats U16

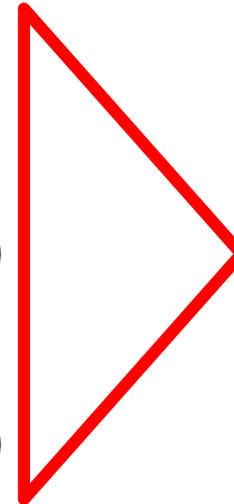
- U16, U15 + U14 (3 U14 maximum, surcl. article 73.1)

Championnats U15

- U15, U14 + U13 (3 U13 maximum, surcl. article 73.1)

Championnats U14

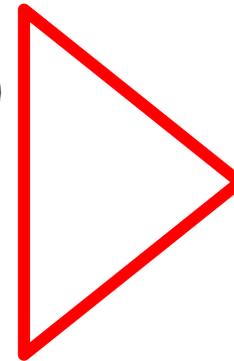
- U14, U13 + U12 (3 U12 maximum, surcl. article 73.1)



Coupe U18 Jean Olivier
- Ouvertes aux équipes des championnats U18, U17 et U16



Ouverte aux licenciés U18, U17 et U16 exclusivement



Coupe U15
- Ouvertes aux équipes des championnats U15 et U14



Ouverte aux licenciés U15, U14 et U13 exclusivement

RÈGLE D'ATTRIBUTION DES EQUIPES CANDIDATES

U15
Phase 1 (N+1) - saison 2019 / 2020

D1

1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

D2

1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

D3

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8

D4

1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8

D5

1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7

Ordre de priorité selon la position des ces équipes à N-1:

- 1-Ligue
- 2- U14 Elite
- 3- U15 Elite
- 4- U14 D1
- 5- U15 D1
- 6- U14 D2
- 7- U15 D2
- 8- U15 D3
- 9- U15 D4

=> Clubs postulent à une division

=> La Commission au regard du nombre **d'équipes retient** suivant les règles adoptées par le Comité de Direction du 15 mars 2019 à savoir :

- 1^{re} phase : D1 : 24 équipes max, D2 : 24 ; D3 : 32 – 2^e et 3^e phases : resserrement de la pyramide)
- Priorité au suivi de génération (Année **d'âge N-1**)
- Puis au niveau atteint en fin de saison précédente

U18

Phase 1 (N+1) - saison 2019 / 2020

D1

1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

D2

1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

D3

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9

D4

1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8

Ordre de priorité selon la position des ces équipes à N-1:

- 1-Ligue
- 2- U17 Elite
- 3- U18 Elite
- 4- U17 D1
- 5- U18 D1
- 6- U16 Elite
- 7- U17 D2
- 8- U18 D2
- 9- U18 D3
- 10- U18 D4



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- **Le Délégué au match**
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Le Délégué au match

Absence physique du délégué au match inscrit sur la feuille de match

Absence de signatures

Pas d'accueil ou accueil très tardif des équipes visiteuses

Personne indésirable sur le banc de touche

Pas d'accueil ni d'encadrement du corps arbitral de leur arrivée au stade jusqu'à leur départ

Absence du Délégué au match lors de convocation en commission au District



Le Délégué court après les ballons (Ramasseur de balle)

Absence de contrôle des licences par les arbitres

Retard dans la mise à disposition de la feuille de match

Score mal saisi

Feuilles de match FMI ou papier mal remplies

Les joueurs blessés ne figurant pas sur la feuille de match

Manque de neutralité du délégué au match

Le District a mis en place une formation pour rappeler aux clubs

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ AU MATCH



- ✓ Plus de 100 clubs étaient présents
- ✓ Les Délégués du District ont également suivi la même formation.
- ✓ À des fins pédagogiques, ils ont été désignés sur les matches des clubs n'ayant pas suivi cette formation

Pour s'assurer que pour chaque match, dans les clubs, il y ait un « Délégué au Match »,



Le District demande à chaque club de fournir un « **Référent Délégué au match** ».

Il s'assurera, entre autres, de la présence d'un Délégué sur tous les matches.

Ce Référent assurera la formation des Délégués au match de son club, aidé si besoin, de la Commission Formation du District



Les arbitres vont aussi être informés du rôle particulier du Délégué au match.

Comme vous, ils seront dotés de la notice reprenant la chronologie des actes demandés au Délégué au match

LE DELEGUE AU MATCH

Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant désigne un « Délégué au match ».

Il s'agit d'une personne identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée (avis médical ou non) et n'étant pas sous le coup d'une suspension.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée.

Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité.

Il ne fait plus partie de son club, pendant sa mission qui fait de lui « un officiel » au même titre que les arbitres, sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club, pour l'idéal, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier l'identifiant à son propre club.

Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

En l'absence du Délégué au Match, la rencontre ne pourra pas débuter

- H -1h20
 - Il s'assure de la propreté et de la mise à disposition des vestiaires, et vérifie la présence de bouteilles d'eau pour les joueurs et arbitres.
- H -1h15
 - Il s'assure de la présence de la tablette, de sa bonne charge et du chargement des données de la rencontre. Il anticipe un dysfonctionnement de la tablette et prépare les supports papier pour y pallier, il s'assure de l'état du terrain (traçage, drapeaux de coins, bancs de touche, ...).
 - Il accueille le ou les arbitres dès leur arrivée au stade, les accompagne au vestiaire et se met à leur disposition.
 - Il prend les consignes de l'arbitre (gestion des remplacements, nombre de ballons, heure de présence des capitaines dans son vestiaire, ...).
- H -3h00
 - Il accueille les équipes à leurs vestiaires.
 - Il s'assure que chaque équipe a validé sa composition d'équipe sur la tablette.
 - Il accompagne le(s) arbitre(s) lors de la visite du terrain et fait effectuer les modifications demandées par l'arbitre.
- H -45min
 - Il récupère un équipement (maillot, short et chaussette) de chaque équipe (joueur de champ et gardien de but) pour les montrer à l'arbitre dans son vestiaire.
 - Il prépare les drapeaux de touche, les ballons (gonflage) et le nombre en fonction des consignes de l'arbitre.

Le Délégué au match

Quel que soit le niveau de compétition (de U13 à Seniors)

Il y a 4 OFFICIELS SUR CHAQUE MATCH

**Sans Délégué au match,
La rencontre
ne pourra pas débuter**

L'arbitre central
bénévole
ou désigné par le District



L'arbitre assistant
club recevant
ou désigné par le District



L'arbitre assistant
club visiteur
ou désigné par le District



Le Délégué au match
bénévole
du club recevant



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- **Arbitrage – Modifications des Lois du jeu**
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses



Modifications Des Lois du Jeu 2019-2020



Améliorer le comportement des
joueurs pour davantage de respect

Augmenter le temps de jeu effectif

Optimiser l'équité et l'attractivité de la
discipline football

* Applicables au 1er Juin 2019

LA PROCEDURE DE REMPLACEMENT

Après autorisation de l'arbitre :

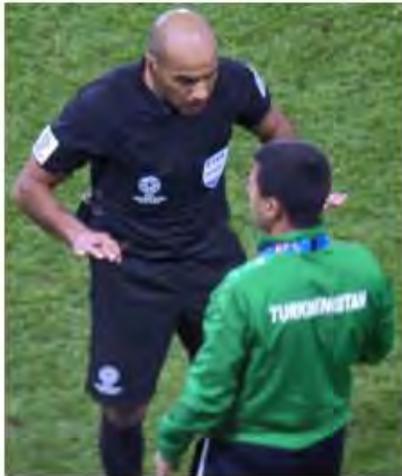
Le remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve.

Sauf si l'arbitre :

- ✓ Estime qu'il peut rapidement quitter le terrain à la médiane
- ✓ Estime que pour des questions de sécurité il doit emprunter la ligne médiane
- ✓ Que le joueur est blessé et doit quitter le terrain sur un brancard



SANCTIONS DISCIPLINAIRES ENVERS OFFICIELS D'ÉQUIPE



Comme pour les joueurs, l'arbitre peut délivrer les sanctions disciplinaires aux officiels avec les 3 niveaux :

- ✓ Rappel à l'ordre
- ✓ Avertissement (Carton Jaune)
- ✓ Exclusion (Carton Rouge) du terrain de jeu, ses abords y compris la zone technique



Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal présent dans la zone technique qui écopera de la sanction disciplinaire.

MODALITES D'EXECUTION D'UN COUP-FRANC OU COUP DE PIED DE BUT DANS LA SURFACE



Procédure :

- ✓ Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé (Ne doit plus obligatoirement sortir de la surface de réparation)
- ✓ Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront :
 - Se tenir à au moins 9,15m du ballon
 - Se positionner à l'extérieur de la surface de réparation

Infractions et sanctions :

- ✓ Si des adversaires se trouvent dans la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir :
l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.
- ✓ Si, un joueur se trouve dans la surface de réparation, ou pénètre dans la surface avant que le ballon soit en jeu ou touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu :
le coup franc ou le coup de pied de but est à refaire.

MODALITES D'EXECUTION DE LA BALLE A TERRE



Lors d'une remise en jeu par Balle à terre, l'arbitre effectuera la BAT en faveur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier lieu ou qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu.

Tous les autres joueurs (des 2 équipes) devront se situer à au moins 4m du ballon et ce jusqu'à ce qu'il soit en jeu

Le ballon sera en jeu dès qu'il aura touché le sol.

Particularité :

Si, lorsque que le jeu a été arrêté, le ballon était dans la surface de réparation ou avait été touché en dernier lieu dans la surface de réparation :

L'arbitre effectuera la BAT en faveur du gardien de but dans sa propre surface de réparation

BALLON QUI TOUCHE L'ARBITRE



L'arbitre devra arrêter le jeu si le ballon touche un des arbitres tout en restant sur le terrain, et que cela a pour conséquence :

- ✓ De procurer à une équipe une attaque prometteuse
- ✓ Que le ballon pénètre directement dans le but
- ✓ Que la possession du ballon change d'équipe

Dans tous les cas, le jeu reprendra par une BAT

JOUEUR BLESSE



Un joueur blessé ne pourra pas recevoir des soins sur le terrain....
Il ne pourra y revenir après que le jeu soit repris sauf si :

- ✓ un gardien de but est blessé ;
 - ✓ un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision
 - ✓ des joueurs de la même équipe sont entrés en collision
 - ✓ une grave blessure est constatée ;
 - ✓ un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu
- ✓ Un penalty est accordé et qu'il veuille lui-même le tirer

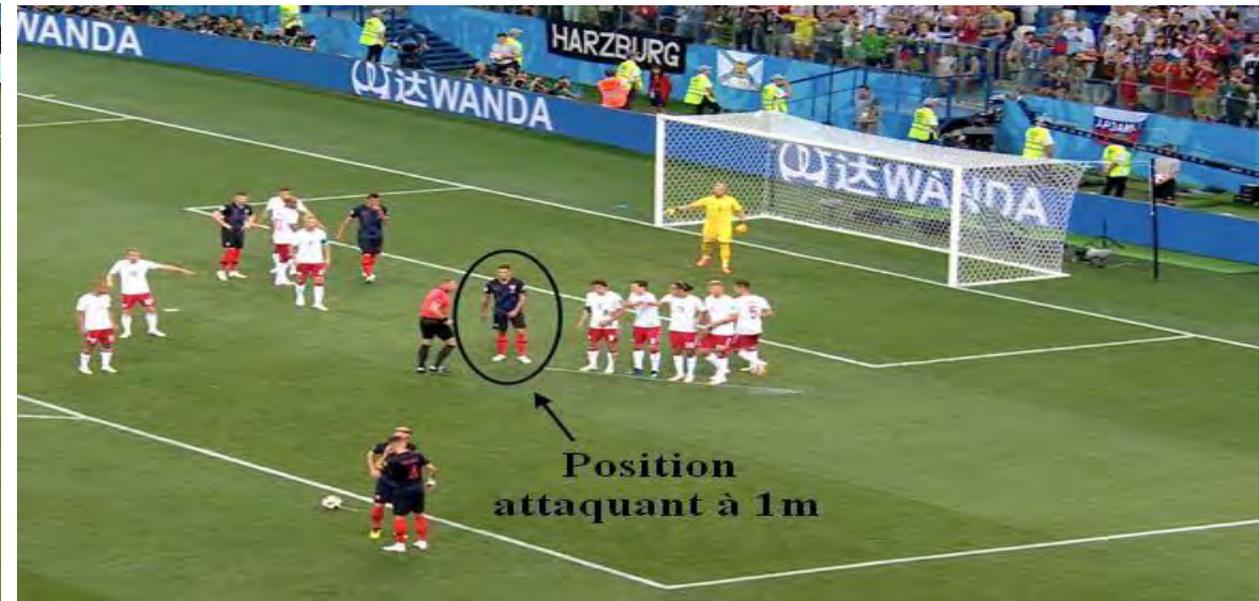
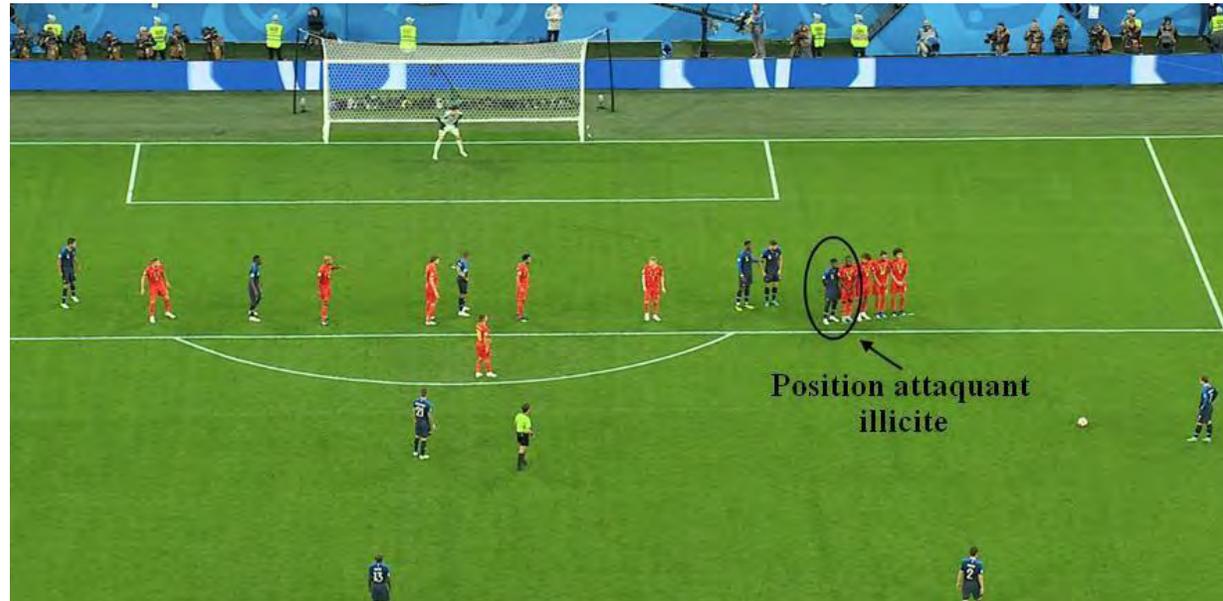
CHOIX DU CAMP AVANT LE COUP D'ENVOI



- ✓ L'équipe gagnant le toss choisit le camp vers lequel il attaque ou de donner le coup d'envoi
- ✓ L'équipe ayant choisi "son camp" donnera le coup d'envoi de la seconde période.

EXECUTION DES COUPS FRANCS

- ✓ Lorsque la défense constitue un mur **de 3 joueurs ou plus**, tous les joueurs adverses devront se trouver **à au moins 1m du mur** et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- ✓ Si, lors d'un coup franc, un joueur de l'équipe attaquante se situe à moins d'1m du mur constitué par 3 défenseurs voire plus, **un coup franc indirect sera accordé**.



EXECUTION D'UN PENALTY



Au moment où le ballon est botté,
le gardien de but recevant le tir devra avoir
au moins un pied sur la ligne de but

- ✓ Le ballon devra être positionné et immobilisé sur le point de penalty
- ✓ Les poteaux, la barre transversale et les filets de but ne devront pas bouger
- ✓ Le gardien se placera entre les montants sans toucher les poteaux, la barre ou les filets
- ✓ Le gardien devra faire face au botteur

FAUTES DE MAINS

Il y a faute si un joueur :

- ✓ Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, *avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;*
- ✓ Récupère *la possession ou le contrôle du ballon* après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite il :
 - ✓ Marque un but
 - ✓ Crée une occasion de but
- ✓ Marque directement de la main ou du bras, *même de manière accidentelle*
- ✓ Touche le ballon du bras ou de la main lorsque :
 - ✓ *la position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps ;*
 - ✓ *Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main)*

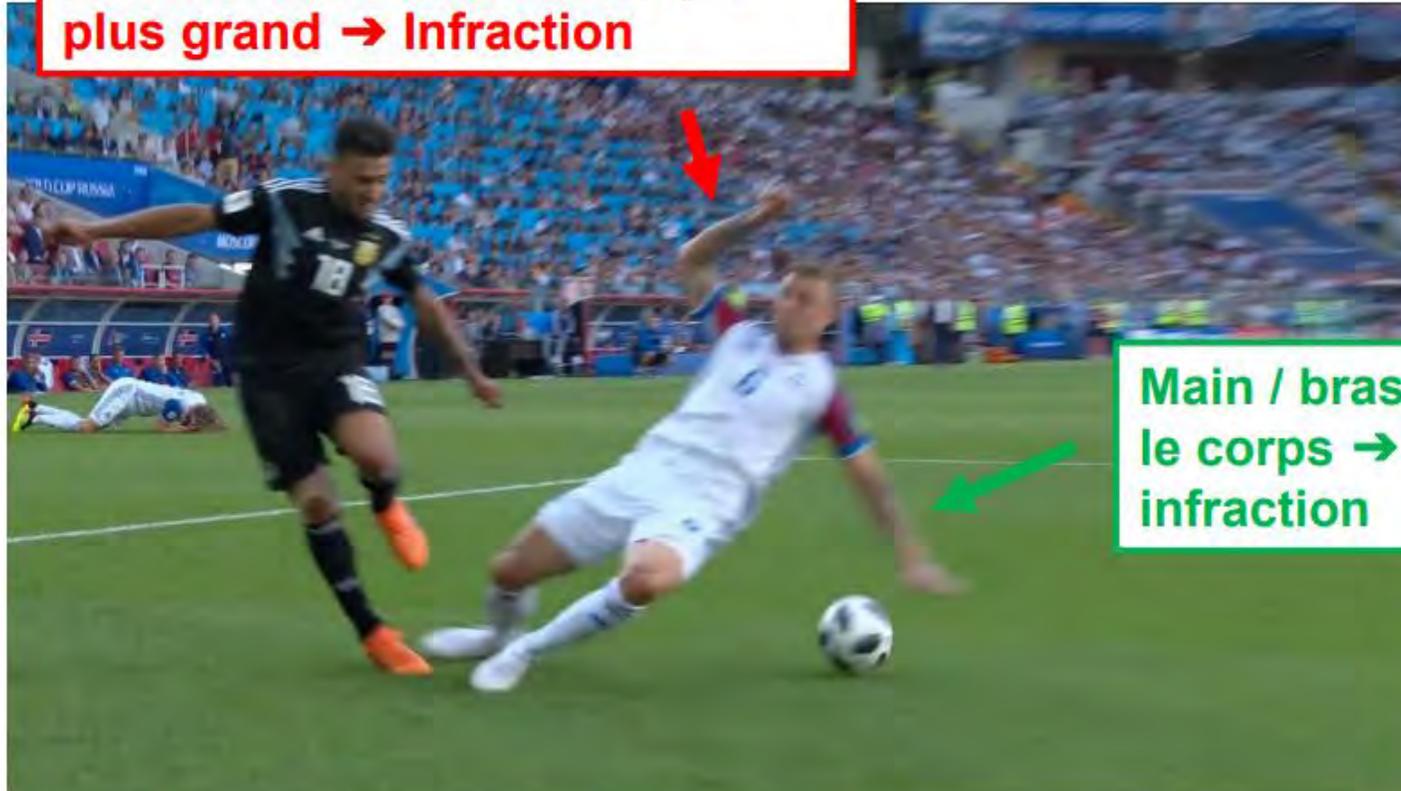
FAUTES DE MAINS

Il n’y a en général pas faute si le ballon touche le bras ou la main d’un joueur :

- ✓ *Si le bras ou la main est près du corps et **n’en augmente pas artificiellement la surface**;*
- ✓ *Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol **pour amortir la chute** (et non pas latéralement ou verticalement).*
- ✓ *Le ballon **a rebondi** directement depuis **une autre partie de son corps** et **le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter**.*

FAUTES DE MAINS

Main / bras rendant le corps plus grand → Infraction



Main / bras soutenant le corps → aucune infraction



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- **Discipline**
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

**Modifications
aux textes fédéraux
adoptées lors de
l'Assemblée Fédérale
du 8 décembre 2018**

**Modifications
aux textes fédéraux
adoptées lors de
l'Assemblée Fédérale
du 8 juin 2019**

Légende :

Couleur rouge: Rajouts, modifications

Couleur noire : Suppressions

ANNEXE 2 : REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Article 2 – L'exercice du pouvoir disciplinaire

2.1 Les agissements répréhensibles

2 modifications dans cet article :

b) [...] Les ventes à emporter, à l'intérieur du stade, de boissons ou autres produits sont autorisées seulement sous emballage carton ou plastique, **d'une contenance inférieure ou égale à 50cl, sans bouchon.**

Les ventes **de bouteilles en plastique d'une contenance supérieure à 50cl** ou de bouteilles **en verre** ou boîtes métalliques sont interdites.

[...]

c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu réglementairement à un autre organe, **non-respect ou non-application d'une décision prononcée par lesdites instances.**

ANNEXE 2 : REGLEMENT DISCIPLINAIRE AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

Suite à la modification des Lois du Jeu qui permet à l'arbitre de prononcer un avertissement ou une exclusion contre un membre du club autre qu'un joueur, différents articles du Règlement et du Barème Disciplinaire ont été modifiés, et le mot « **joueur** » a été remplacé par « **licencié** »

Les conséquences : (notamment pour les dirigeants)

- Mesures conservatoires : La prorogation de la suspension automatique d'un licencié exclu par l'arbitre est **notifiée sur Footclubs** (Article 3.3.3)
- Un **licencié** exclu par l'arbitre est **automatiquement suspendu** pour le match de compétition officielle suivant (Article 4.2), ce qui, auparavant, ne concernait que les joueurs
- La sanction devra alors être **purgée dans la continuité** (Article 4.5)

Légende:

Couleur rouge: Rajouts,
modifications

Couleur noire: Suppressions

ANNEXE 2 : BAREME DISCIPLINAIRE

Préambule

4. Les sanctions

Les suspensions prévues audit barème sont fermes et peuvent être, selon le cas d'espèce, prononcées en nombre de matchs ou à temps par les organes disciplinaires.

Lorsqu'elles s'appliquent à un **joueur licencié** exclu, les sanctions de référence prévues au présent barème comprennent le match automatique.

[...]

Barème de référence

Article 1 - Avertissement

[...]

1.1 Un avertissement infligé lors d'une rencontre entraîne une inscription au fichier disciplinaire du **joueur licencié** par l'organe disciplinaire de première instance, y compris lorsque la rencontre a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit et qu'elle soit donnée à rejouer ou donnée perdue par pénalité.

Légende:

Couleur rouge: Rajouts,
modifications

Couleur noire: Suppressions

1.2 L'exclusion d'un **joueur licencié** pour cumul de deux avertissements au cours de la rencontre est, a minima, sanctionnée d'un match de suspension.

1.3 Le **joueur licencié** ayant reçu 3 avertissements à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois (le calcul du délai de prescription étant effectué par la prise en compte des dates des matchs) est sanctionné d'un match de suspension après décision de l'organe disciplinaire de première instance. Ce principe s'applique au sein d'une même pratique, quel que soit le niveau de compétition.

1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.

Lorsqu'un **joueur licencié**, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive **notamment** à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, ~~il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci~~ **cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.** ~~Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.~~

ANNEXE 2 : BAREME DISCIPLINAIRE

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.

Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.

[...]

Légende:

Couleur rouge: Rajouts,
modifications

Couleur noire: Suppressions

Rappels:

- La Commission **rappelle aux arbitres et aux Délégués au match non désignés par le District** de Football de Loire-Atlantique qu'il leur appartient **d'établir un rapport sur l'ensemble des faits disciplinaires qui se sont produits lors des rencontres où ils officient.**
- La Commission **rappelle aux licenciés** la possibilité **d'établir un rapport à destination de la Commission de discipline sur les sanctions et faits disciplinaires dont ils ont fait l'objet.**

Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de la Commission de discipline (fpichon@foot44.fff.fr) sous 48h afin de faciliter le traitement des dossiers lors de la tenue de la Commission hebdomadaire.

Légende:

Couleur rouge: Rajouts,
modifications

Couleur noire: Suppressions

Information :

La Commission a engagé une réflexion sur ses pratiques lors d'une réunion de travail en date du 02 juillet 2019. Les dispositions suivantes ont été adoptées :

- La **Commission hebdomadaire** aura lieu **le mercredi matin** en lieu et place du jeudi.
- Les **audiences suite à convocation** se dérouleront **le mardi ou le jeudi après-midi** (amplitude horaire de 15h00 à 17h30).
- Les **audiences suite à convocation** pourraient, **si la situation l'exige** (suivant le nombre de dossiers à traiter) se dérouler **le mercredi après-midi** (amplitude horaire de 15h00 à 17h30).

Légende :

Couleur rouge : Rajouts,
modifications

Couleur noire : Suppressions



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- **Dispositif « Service Civique »**
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

- Les profils des volontaires :



- Jeune entre 16 et 25 ans

- Disponible

- De nationalité française



- Sensibilité aux valeurs Éducatives

- Maîtrise des outils informatiques



- **Capacité d'organisation et de travail seul**

- Aucune condition de diplôme



- Le recrutement de **2 volontaires** - basés au District :
 - Les candidatures doivent être transmises au District au plus tard le 15 septembre pour un recrutement le 6 Octobre 2019
cguerlais@foot44.fff.fr
 - Indemnités de 580.72 € nets par mois
 - Durée : 8 mois de Octobre à Juin
 - Base : 24 heures hebdomadaire

Les missions des 2 volontaires recrutés :

- ✓ Suivi des actions mises en place dans les clubs autour du PEF
- ✓ **Rédaction d'un journal sur les actions PEF**
- ✓ Aide aux clubs sur le développement des actions éducatives
- ✓ **Préparation, mise en œuvre, réalisation d'actions PEF lors des finalités du District**
- ✓ Aide administrative aux différents postes de Secrétariat



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- **Le Programme Éducatif Fédéral**
- Dates des autres réunions de rentrée
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses



La transmission de valeurs éducatives à travers le PEF

Ça ne s'arrête pas, c'est un état d'esprit, une nouvelle façon de voir l'association sportive !!!

Au plus tard, chaque mois, vous ferez parvenir aux Services Civiques du District, des comptes rendus de vos actions pour leur **mise en valeur sur le « journal du PEF »** et/ou **publication sur Facebook**

Réunions des Référents PEF de Club

Nord du département
Mardi 15 Octobre

Sud du département
Jeudi 17 Octobre

Au District
Samedi 19 Octobre



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- **Dates des autres réunions de rentrée**
- Rappels Divers (formations, ...)
- Questions Diverses

Championnats Seniors et Jeunes Masculins (U14 à U18)

Secteurs 3-4-5-6-7-8	> Vendredi 30 Août 2019	> 18h30	> District - Salle C. Simonet
Secteurs 1-2-9-10-11	> Samedi 31 Août 2019	> 09h30	> District - Salle C. Simonet

Féminines (Seniors et Jeunes Féminines)

Tous les secteurs	> Samedi 14 Septembre 2019	> 10h00	> District - Salle C. Simonet
-------------------	----------------------------	---------	-------------------------------

Pré-compétition U12 / U13

Tous les secteurs	> Lundi 2 Septembre 2019	> 19h00	> District - Salle C. Simonet
Tous les secteurs	> Mardi 3 Septembre 2019	> 19h00	> District - Salle C. Simonet

Football d'Animation

Secteurs 9-10-11	> Lundi 9 Septembre 2019	> 19h00	> La Montagne - Salle du Transfo (85 route de Bouguenais)
Secteurs 3-4-5	> Mardi 10 Septembre 2019	> 19h00	> Nozay - Salle à côté du stade (Route de Puceul)
Secteurs 6-7-8	> Mercredi 11 Septembre 2019	> 19h00	> District - Salle C. Simonet
Secteurs 1-2-11	> Jeudi 12 Septembre 2019	> 19h00	> St Nazaire (SNAF) - Salle Tribune stade Léo Lagrange, Bd Mitterrand.

Football Diversifié

Entreprise	> Jeudi 5 Septembre 2019	> 19h00	> District - Espace N. Le Graët
Loisir	> Mercredi 11 Septembre 2019	> 19h00	> District - Espace N. Le Graët
Loisir Détente	> Mercredi 4 Septembre 2019	> 19h00	> District - Espace N. Le Graët
Futsal	> Lundi 16 Septembre 2019	> 19h00	> District - Espace N. Le Graët
Vétérans	> Jeudi 5 Septembre 2019	> 19h00	> Mouzillon

FMI

Nouveaux Clubs	> Lundi 9 Septembre 2019	> 19h00	> District - Salle C. Simonet
----------------	--------------------------	---------	-------------------------------

Réunion des Présidents

Tous les secteurs	> Samedi 28 Septembre 2019	> 10h00	> District - Espace N. Le Graët
-------------------	----------------------------	---------	---------------------------------



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



- Mot du Président du District
- Présentation de l'Espace Noël LE GRAËT et des activités possibles
- Foot5
- Présentation de la nouvelle organisation de l'administration
- Règlements sportifs
 - Modifications - Rappels
 - Obligations liées à l'article 9
 - La purge des sanctions
 - La FMI
 - Jeunes Masculins
- Le Délégué au match
- Arbitrage – Modifications des Lois du jeu
- Discipline
- Dispositif « Service Civique »
- Le Programme Éducatif Fédéral
- Dates des autres réunions de rentrée
- **Rappels Divers (formations, ...)**
- Questions Diverses



EXPRIMEZ NOUS VOS BESOINS DE FORMATION

Nous nous déplacerons
gratuitement
pour animer des modules
dans vos Clubs
ou dans les secteurs



COMMISSION
FORMATION

Contact > Daniel MOULET
dmoulet@foot44.fff.fr



Questions diverses



Assemblée Générale

Samedi 12 Octobre 2019

9h00

Salle Capellia
La Chapelle sur Erdre





Merci de votre participation

Bonne saison à tous